## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

### EFS Établissement français du sang

# Décision n° DS 2015-34 du 26 février 2015 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR: AFSK1530180S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-6 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu, en application de l'article R. 1222-6 du code de la santé publique, la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2013-11 du président de l'Établissement français du sang en date du 21 juin 2013 nommant Mme Françoise Maire directrice de l'Établissement français du sang Guadeloupe-Guyane;

Vu la décision nº N 2013-20 du président de l'Établissement français du sang en date du 2 septembre 2013 nommant M. Pascal Bonetzky secrétaire général de l'Établissement français du sang Guadeloupe-Guyane,

Décide:

#### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Françoise Maire, directrice de l'Établissement français du sang Guadeloupe-Guyane, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution des marchés subséquents, y compris le choix du titulaire et la signature du marché concerné, dans le strict respect des stipulations des accords-cadres suivants:

- lot nº 1 : tests d'identification de matières premières et tests de quantification de réactifs résiduels de production (hors OGM) – accord-cadre nº 00A14169\_01 notifié à la société SGS Life Science Service le 13 octobre 2014;
- lot nº 2: tests de quantification de réactifs résiduels de production sur produit OGM accordcadre nº 00A14169\_02 notifié à la société Quality Assistance SA le 13 octobre 2014;
- lot n° 3: tests spécifiques de vectorologie accord-cadre n° 00A14169\_03 notifié à la société Texcell le 13 octobre 2014 et à la société SGS Vitrology le 23 octobre 2014;
- lot nº 4: tests spécifiques de thérapie cellulaire, y compris caractérisation de banques cellulaires de production ou de contrôle qualité (Sf9, cellules de CQ, Hela32, etc.) accord-cadre nº 00A14169\_04 notifié à la société Texcell le 13 octobre 2014;
- lot n° 7: tests de sécurité virale et microbiologique accord-cadre n° 00A14169\_07 notifié à la société Texcell le 13 octobre 2014 et à la société SGS Vitrology le 23 octobre 2014.

### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Françoise Maire, délégation est donnée à M. Pascal Bonetzky, secrétaire général de l'Établissement français du sang Guadeloupe-Guyane, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1er.

### Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 février 2015, en deux exemplaires originaux.

Le président de l'Établissement français du sang, F. Toujas